

## REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

**Article 1** : Ce vide-greniers est réservé aux habitants domiciliés dans les quatre premiers arrondissements de Paris. Il est strictement interdit aux professionnels et commerçants. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription/l'installation aux personnes ne respectant pas ces critères.

**Article 2** : Il n'y est autorisé que la vente d'objets personnels d'occasion, en bon état. **Les produits alimentaires (denrées et boissons), les contrefaçons (vêtements, sacs et chaussures...) sont exclus de la vente.** Les organisateurs se réservent le droit de faire retirer tout objet jugé non conforme.

**Article 3** : Il est mis à la disposition de l'exposant un stand de 2,50 m sur 1,50 m. Le marquage à la craie fixe les limites de chaque stand.

**Article 4** : Le participant organise l'espace attribué à sa guise et les objets déballés demeurent sous sa responsabilité en cas de casse, de vol ou de tout autre préjudice

**Il est interdit** de diffuser de la musique sur les stands. **Il est interdit** d'accrocher quoique ce soit au mobilier urbain. **Aucune marchandise** ne doit être accolée au mur de l'église.

**Article 5** : L'installation ne commence qu'à partir de 7 heures. Après déchargement, les véhicules doivent quitter la place car le stationnement des véhicules est strictement interdit.

**Article 6** : Les mineurs participant à ce vide-greniers sont à tous moments placés sous la responsabilité exclusive de leur(s) parent(s).

**Article 7** : Le remballage commence au plus tard à 18 h 30 pour être terminé à 19h. L'espace mis à disposition doit être débarrassé de tout objet, papier et déchet.

**Article 8** : En cas d'intempéries, le vide-greniers ne pourra être annulé ; **il ne sera procédé à aucun remboursement.**



ADRAQH

**Association pour la Défense des Riverains et l'Animation du Quartier des Halles**

Régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901  
Siège Social : 10 rue pierre Lescot – 75001 PARIS

**19ème vide-greniers de printemps JACQUES CHAVONNET**

**SAMEDI 6 juin 2026 de 8.30 à 18.30**

**Rue Rambuteau devant l'église Sainte Eustache  
réservé aux habitants domiciliés dans les 4 premiers  
arrondissements de PARIS**

Inscriptions le vendredi 5 juin de 17.30 h à 19 h, rue Rambuteau  
devant l'église Sainte Eustache

Prix des stands de 2,50 mètres sur 1,50 mètre 25 €, 20 € pour les  
membres de l'association A.D.R.A.Q.H.

**Lors de l'inscription se munir d'une photocopie de sa carte  
d'identité (recto/verso) ou de passeport ainsi qu'une  
photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**

**Aucune inscription possible sans ces documents.**

## BULLETIN D'INSCRIPTION 6 juin 2026

(A compléter en lettres majuscules)

NOM : .....

PRENOM : .....

E-MAIL: .....

TELEPHONE PORTABLE : .....

PAIEMENT  Chèque\*  Espèces

\* libellé à l'ordre de A.D.R.A.Q.H

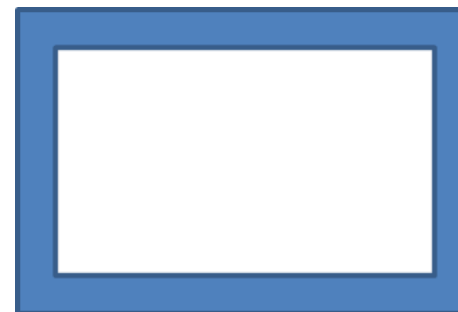
**J'atteste ne pas être un professionnel et ne pas avoir  
participé à plus de deux vide greniers**

Date :

Signature :

## RECU D'INSCRIPTION 6 juin 2026

(A présenter obligatoirement le jour du vide-greniers)



Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement et  
m'engage à en respecter les termes

**Contact : sur le stand de l 'A.D.R.A.Q.H le jour même à  
partir de 8 heures et**

**jusqu'à la veille [adraqh.75001@gmail.com](mailto:adraqh.75001@gmail.com)**

Date :

Signature :